sgen Cfdt: ÉTRANGER

L'ÉDITO

du 19 mai 2023

La liberté d'expression : un droit en berne ?

Deux ans et demi ont passé, le 16 octobre 2020 notre collègue professeur d'Histoire-géographie était assassiné par un terroriste. Le nom de Samuel Paty a fait le tour du monde. Samuel Paty a été assassiné à la sortie de son collège pour avoir évoqué des caricatures devant ses élèves. Au lendemain de sa mort, le Président Macron promettait : « Nous continuerons, professeur, à défendre la liberté et porter haut la laïcité (…). Les pressions, l'abus et l'ignorance n'ont pas leur place chez nous. ». Le collège de Conflans-Sainte-Honorine ne porte toujours pas son nom, comme le souhaitaient ses parents. En France, le visage de Samuel Paty s'efface jour après jour de la mémoire collective.

Récemment, deux enseignants agrégés se voient reprocher leurs prises de parole répétées et sujettes à controverse sur les réseaux sociaux. Des prises de parole publiques pointées du doigt par l'Éducation nationale. « Les deux professeurs de philosophie ont été suspendus trois mois de leurs fonctions pour leurs commentaires répétés et controversés sur les réseaux sociaux », a indiqué samedi 6 mai le Ministère de l'Education nationale, expliquant que les enseignants avaient outrepassé leur «devoir de réserve».

Très récemment aussi, l'anthropologue Florence Bergeaud-Blackler devait s'exprimer à la Sorbonne, mais sa présence n'a pas été souhaitée, des menaces ont été proférées et sa conférence tout bonnement reportée. Ainsi la liberté d'expression, condition première d'un débat contradictoire au sein des écoles et des universités se délite à bas bruit, dans une certaine indifférence. La liberté d'expression en dehors de la classe ne doit pas être entravée par le devoir de réserve tant qu'elle ne déborde pas le cadre républicain. Pour le Sgen-CFDT, ce droit fondamental n'est pas négociable, les accommodements raisonnables prônés par certains n'ont pas leur place lorsque l'on se réfère à l'une des valeurs cardinales de notre République laïque, « la liberté d'expression ». Nous serons toujours aux côtés de celles et de ceux qui portent avec courage et détermination les valeurs de la république.

Sgen-CFDT de l'étranger – 47 avenue Simon-Bolivar – 75950 PARIS cedex 19
tél. +33 1 56 41 51 20 – télécopie +33 1 56 41 51 11 – courriel etranger@sgen.cfdt.fr – skype sgenetranger
https://etranger.sgen-cfdt.fr – facebook Sgen-CFDT Etranger – twitter @sgenetranger